

Sophie GROSJEAN-AGNES

LOIS SACRÉES OU RITUELS MOUVANTS ? L'EXEMPLE DES CULTES DE DÉMÉTER ET DE CORÉ À CYRÈNE DANS L'ANTIQUITÉ.

INTRODUCTION

Peut-on parler de loi divine pour des cultes antiques ? Telle est la question de fond qu'il est loisible de se poser à l'examen des religions en Grèce ancienne. Il semble en effet hasardeux d'établir pour une époque où le sacré imprègne le quotidien l'hypothèse d'une loi venue d'en haut, unique et unitaire, qui serait appelée à régir par capillarité des lois humaines diverses, composites et imparfaites. De ce fait, l'exemple des cultes rendus à Déméter et à Coré en Cyrénaïque permet de comprendre, dans l'ordre des normes qui régissent le fait religieux, l'alchimie entre la loi immuable et les rituels des hommes.

Avant tout, il importe de rappeler quelques généralités sur l'histoire de Cyrène. Fondée en 631 av. J.-C. selon Hérodote¹ par des habitants de Théra fuyant une terrible sécheresse, Cyrène a été d'abord le siège de la monarchie des Battiades, puis a constitué une cité d'importance, la plus grande d'Afrique. Elle reste prospère, florissante et célèbre pendant toute l'Antiquité, soit près de treize siècles : « *Battiades semper toto cantabitur orbe* », dit Ovide de Callimaque, le plus grand poète de Cyrène².

Nous verrons d'abord que sous le verni unitaire d'une religion panhellénique semblant relever d'une loi divine unique, des différences irréductibles se font jour, tant dans les symboles que dans les objets signifiants du culte. Il faut donc faire appel aux influences croisées des cultes indigènes et de la pensée grecque.



Figure 1: vue du sanctuaire d'Apollon de Cyrène, (<http://commons.wikimedia.org/wiki/Image:Cyrene1.JPG>, 20 mai 2006) document réputé dans le domaine public.

¹ Hérodote, IV, 150.

² Ovide, *Les Amours*, I, élégie 15, vers 13 : « Le fils de Battos sera célébré par tous les âges, dans le monde entier. »

UNE RELIGION UNIFIÉE, UNE LOI DIVINE UNIQUE ?

En apparence, les honneurs rendus à ces divinités relèvent d'une loi divine unique et pour ainsi dire canonique, rendue telle par des rituels humains unifiés. Cette unification est l'objet d'un effort d'imitation des pratiques ancestrales ainsi que des grands sanctuaires des métropoles et plus généralement des cités de Grèce propre. De fait, les sanctuaires de Cyrène répondent au canon des sanctuaires des grandes cités grecques. Celui du dieu fondateur de la cité, l'Apollon dorien, Carnéios, importé directement de Théra, la cité-mère de Cyrène, fut construit dès l'implantation des colons en Libye et comportait, à l'instar des autres sanctuaires monumentaux, des divinités invitées comme Artémis, Isis ou Hécate. Le temple de Zeus, la divinité principale de la cité que l'on retrouve sur la plupart des monnaies qui y furent émises, est un édifice monumental. Construit sous le régime aristocratique qui suivit la monarchie des Battiades, vers 440 av. J.-C., il constitue l'un des plus grands temples du monde grec, que seuls peuvent égaler le Parthénon d'Athènes et le temple de Zeus à Olympie.

Le sanctuaire de Déméter et de Coré-Perséphone, construit une génération après la fondation de la cité, montre également l'hellénisme de la religion de Cyrène qui s'inscrit dans la continuité des rites importés par les premiers colons. Il est situé sur le côté sud de Cyrène, entre les murs d'enceinte de la cité et la vallée du wadi bel Gadir ; il est aussi large que le mur méridional de la cité. C'est le plus grand sanctuaire antique actuellement connu. Seule la partie située à l'extrême ouest est actuellement documentée : le reste du sanctuaire, comprenant notamment un temple et un théâtre, sont en cours de fouilles. Le *Téménos* occupe le même emplacement dans l'agencement de Cyrène que la plupart des sanctuaires de Déméter du monde antique : ceux-ci sont presque toujours placés entre deux mondes, à la jonction de la ville et de son territoire comme à Géla, en Sicile ou à Sélinonte pour le sanctuaire de la Malophoros³. Cet emplacement devait paraître privilégié permettant à Déméter et à Coré d'occuper une position à la frontière de plusieurs mondes, la société des vivants, les territoires agricoles et les nécropoles, cités des morts qui se trouvaient toujours à la lisière des espaces urbains. Les divinités étaient ainsi censées exercer leur puissance sur ces trois domaines distincts dont elles régissaient les lois immuables. De plus, à Cyrène comme dans ces colonies, les cultes chthoniens apparaissent toujours au même moment de l'histoire des cités, environ une trentaine d'années après leur fondation, comme si c'était précisément quand les colons s'étaient réellement implantés dans leur nouvelle terre qu'ils ressentaient le besoin d'adorer Déméter et Coré.

Les rituels pratiqués à Cyrène à l'instar des sanctuaires qui les accueillent, s'inspirent des pratiques ancestrales des colons qui ont fondé la cité. L'exemple des Thesmophories, célébrées en l'honneur de Déméter et de Coré dans toutes les cités grecques, que ce soit dans le vieux continent ou dans les nouvelles colonies, le montre bien : ces cérémonies étaient censées favoriser la fertilité des champs, des animaux et des hommes, c'est-à-dire permettre la subsistance et la reproduction de la cité. Réservées exclusivement aux femmes mariées, ces fêtes étaient une affaire officielle de la polis, d'une importance considérable, même si la mise en œuvre en était assurée de façon indépendante par les femmes. C'était en effet la seule occasion où une femme pouvait avoir un rôle politique, symbolisant la reproduction de la cité elle-même. Les rites les plus connus sont ceux des Thesmophories athéniennes⁴. Elles se déroulaient dans le sanctuaire de Déméter et de Coré à Éleusis et

³ Fr. de Polignac, *La naissance de la cité grecque*, Paris, La Découverte, édition revue et remise à jour en 1995, p. 132-137.

⁴ P. Foucart, *Les Mystères d'Éleusis*, Paris, A. Picard, 1914, p. 62-68 et L. Bruit Zaidman *Les Grecs et leurs dieux*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 45.

duraient trois jours pendant le mois de *Pyaneption* (octobre-novembre). La cité, par l'intermédiaire des Prytanes, faisait un sacrifice à Déméter et à Coré au début de la fête⁵ ; puis les femmes astreintes à la continence sexuelle et à un régime alimentaire précis passaient les nuits dans le sanctuaire. Le premier jour, *anodos*, correspondait à la descente de Coré aux Enfers. Ce jour-là, les femmes se rendaient au *Thesmophorion*, qui se trouve sur l'agora d'Athènes, pour y accomplir les premiers rites, puis elles suivaient la procession qui conduisait les objets sacrés jusqu'au sanctuaire d'Éleusis. La seconde journée, *nèstéia*, était consacrée au deuil et à l'abstinence : elle comportait un long jeûne en signe de douleur, ainsi qu'un long moment où les femmes restaient assises par terre sur des couches de gattilier⁶. Le dernier jour, *kalligénéia*, ramenait l'allégresse : les femmes invoquaient la déesse pour avoir de beaux enfants et fêtaient également le retour de Coré. C'était le jour où se déroulaient les sacrifices ainsi qu'un banquet officiel⁷ entre femmes qui obtiennent par ce biais une place dans la vie de leur cité, le temps d'une fête. Des Thesmophories analogues, dont les rites nous sont souvent moins connus, se déroulaient dans l'ensemble du monde grec. Ainsi, Diodore de Sicile nous apprend que les Thesmophories siciliennes, et plus particulièrement celles de Syracuse duraient dix jours⁸, alors qu'elles n'en duraient que trois à Athènes. Elles étaient célébrées à l'occasion des semailles qui avaient lieu en automne, c'est-à-dire, à peu près à la même époque de l'année qu'à Athènes. Dans chaque cité, les cérémonies coïncident avec les semis d'automne ; c'est le moment de l'année où l'on mettait le grain en terre, laissant à Déméter le soin de le faire germer. Lors de ces cérémonies, un rite original et spécifique était toujours pratiqué : la fertilisation des sols grâce aux *thesmoi*, ou aux *thesmia*, c'est-à-dire aux restes de porcelets et de semences putréfiées. Ces cérémonies magiques sont connues à Athènes. D'après un scoliaste de Lucien⁹, dans le cadre d'un sacrifice spécial et secret, les femmes jetaient dans un trou, peut-être lors des *Skira* du mois de juin¹⁰, au fond du temple, dans une fosse appelée *mégaron* ou *mégara*, des porcelets vivants, des représentations en pâte de sexes féminins et de serpents, et des branches de pin. Aux Thesmophories suivantes, pendant la cérémonie de l'*anodos* le premier jour, des femmes, les « écopeuses ou les paiseuses », venaient chercher les débris pourris des victimes et les plaçaient sur un autel où ils étaient brûlés. Les Athéniens mêlaient alors un peu de cette cendre à leurs semences pour avoir une abondante récolte.

Les Thesmophories cyréniennes sont attestées de trois façons différentes : tout d'abord, Callimaque, le poète hellénistique qui résida jusque vers 280 av. J.-C. à Cyrène, chante la procession des Thesmophories de sa cité dans un *Hymne à Déméter*. Même si l'on a parfois mis en doute l'origine géographique de cet hymne, il est avéré que les circonstances des cérémonies qu'il met en scène sont les Thesmophories de Cyrène. Il est rédigé en dorien, langue d'origine des premiers colons de la cité. Il fait allusion au climat des plateaux libyens, au ciel nuageux en automne si fréquent en Cyrénaïque à la même saison, à l'Afrique où la déesse aurait séjourné et au jardin des Hespérides, détail que l'on ne trouve que dans la légende cyréenne de Déméter. Il évoque même Hespéros, l'étoile du soir qui se met à luire juste au-dessus du sanctuaire à la tombée de la nuit¹¹. De plus, quatre fragments

⁵ IG II² 674.

⁶ Herbe médicinale utilisée pour ses vertus d'apaisement des douleurs menstruelles et des ardeurs sexuelles.

⁷ P. Schmitt Pantel, *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Rome [Collection de l'École Française de Rome], 1997, p. 135.

⁸ Diodore de Sicile, V, 4, 7.

⁹ E. Rhode, « Unedirte Lucianscholien, die attischen Thesmophorien und Haloen betreffend », *Rheinisches Museum für Philologie*, 1870, p. 548.

¹⁰ M. Jost, *Aspects de la vie religieuse en Grèce*, Paris, Sedes, 1992, p. 166.

¹¹ A. Laronde, *Cyrène et la Libye Hellénistique*, Éditions du CNRS, Paris, 1987, p. 363-365.

d'Élien retracent de façon caricaturale une cérémonie secrète réservée aux femmes dont Battos aurait tenté de violer le mystère, ce pourquoi il aurait été émasculé¹². Des sources archéologiques enfin, des fragments d'ossements calcinés, de lampes, sont autant de témoins des cérémonies secrètes des *Thesmoi* à Cyrène. Des caches secrètes ménagées dans certaines statues de culte de Déméter¹³, dont l'une, trouvée encore en place dans le temple de la déesse, permettait un contact direct avec la terre, servaient selon toute vraisemblance de fosses rituelles pour les offrandes fertilisantes.

Au fond, cette unité des rites s'explique aisément : d'un côté, il s'est agi d'asseoir la légitimité du rituel de la nouvelle colonie sur l'ancienneté des coutumes ; de l'autre, d'accroître comme par contagion le prestige et l'ascendant du culte.

DES ASPECTS SINGULIERS

Cela dit, certains indices et plusieurs éléments des rites propres à la Cyrénaïque laissent apparaître des différences remarquables. Certains attributs de divinités importantes dans le reste du monde antique apparaissent en Libye ou y acquièrent une prépondérance nouvelle. Le serpent par exemple, y acquiert un rôle spécifique et une présence plus importante que dans les autres sanctuaires. C'est de fait une créature qui provoque la frayeur, mais également la fascination. En Grèce ancienne, comme dans de nombreuses autres cultures, il était étroitement lié avec la terre, et en conséquence avec les multiples puissances de la vie et de la mort, les génies, les divinités souterraines, les fantômes et les puissances chtoniennes en général. Il constituait non seulement un symbole de mort et d'immortalité en Grèce, mais également dans les religions de tous les peuples qui gravitent autour de la Méditerranée, qu'ils soient d'origine indo-européenne, sémite ou autochtones¹⁴. Sur ce plan, le culte que les grecs durent introduire à Cyrène devait être analogue à celui des populations d'origine, et donc bien s'adapter aux croyances libyques déjà enracinées. Il est fort probable que les premiers Cyrénéens avaient, dès l'Antiquité, effectué ce rapprochement et assimilé par ce biais les cultes de Déméter et de Coré aux cultes indigènes de la fertilité. Deux statues de culte de Cyrène ainsi qu'un grand nombre de statuettes ou de bas-reliefs montrant le reptile en portent témoignage¹⁵ : Les représentations monumentales de Déméter ou de Coré accompagnées de serpents sont rares ; on en retrouve plus fréquemment sur des petits objets ou des représentations figurées importantes, certes, mais non utilisées lors des cérémonies cultuelles¹⁶. Selon E. Bevan, ces représentations sont beaucoup moins courantes que celles d'Athéna ou d'Artémis¹⁷. Pausanias, certes, fait état de plusieurs statues comportant des serpents¹⁸, mais c'est peut-être justement leur rareté et

¹² Élien, fragments cités à plusieurs reprises dans *La Souda, Lexicon*, Σ, 272, Σ, 321. Chamoux en commente trois dans sa thèse : Fr. Chamoux, *Cyrène sous la Monarchie des Battiades*, Bibliothèque des Écoles Françaises et de Rome, fasc. 177, Éditions de Boccard, Paris, 1953, p. 265.

¹³ D. White, « Cyrene's sanctuary of Demeter and Persephone. A summary of a decade of excavations », *American Journal of Archaeology (AJA)* 85, 1981, p. 24 ; S. Kane, « Kore's return », *Expedition*, vol. 34, n°s 1-2, 1992, D. White, ed., p. 70, figure 4 et 5, 8 et 9 et M. Luni, *Cirene « Atene d'Africa »*, Monografie di archeologia libica, Rome, « l'Erma » di Bretschneider, 2006, p. 149, fig. 3.

¹⁴ M. Bru Romo et A. Vasquez-Hoys, « The representation of the Serpent in Ancient Iberia », *Archaeology and Fertility Cult in the Ancient Mediterranean*, p. 305.

¹⁵ D. White, « Demeter Libyssa, her cyrenean cult in light of recent excavations », *Quaderni di Archeologia della Libia (QAL)* 12, 1987, p. 83, et S. Kane, « Heroized Riders from the Wadi Bel Gadir Sanctuary of Demeter », *QAL* 18, 2003, p. 29-30, par exemple.

¹⁶ cf. par exemple, L. Beschi, « Demeter », *LIMC*, IV-1, 1988, p. 951, n°35, une intaille du II^e siècle ap. J.-C., ou S. de Angeli, *LIMC*, IV-1, 1988, n°48, un relief provenant sans doute de Palerme et datant du début de l'époque impériale.

¹⁷ E. Bevan, *Representations of Animals in Sanctuaries of Artemis and Other Olympian Deities*, I p.284.

¹⁸ Pausanias, VII, 21, 3.

leur originalité qui les avait désignées à son attention. Le grand nombre de statues cyrénéennes et en particulier les deux statues de culte de Déméter comportant un serpent constituent donc des exceptions dans l'état actuel des connaissances. Cette profusion inhabituelle est peut-être l'indice de l'originalité de la Déméter cyrénéenne qui, en Libye, au contact des populations autochtones, aurait acquis une dimension chtonienne plus prononcée que dans les cultes plus traditionnels.

D'autre part, certains éléments des rites évoluent encore plus radicalement au cours de l'histoire de la région : il en est ainsi de la nature des victimes des sacrifices et en particulier des offrandes à Asclépios. À Épidaure, dans le grand sanctuaire du dieu guérisseur, on sacrifiait un coq, à l'instar de l'ultime sacrifice que demande Socrate dans le *Phédon*¹⁹. À Cyrène, selon Pausanias, le culte est importé d'Épidaure, mais les victimes sont essentiellement des chèvres²⁰. Cette assertion du Périégète peut cependant apparaître trop catégorique, puisque les fouilles du sanctuaire de Iatros Asclépios de Balagrai, précisément celui que relève Pausanias, montrent qu'un grand nombre de porcs ont été sacrifiés à la divinité. D'autre part, une loi sacrée de Cyrène, prescrit de sacrifier à Iatros seulement un porc, alors que d'autres divinités, Zeus en particulier, peuvent recevoir également une chèvre en sacrifice²¹. Il semble que l'influence des cultes guérisseurs libyens dont les sanctuaires parsèment la *chôra* de Cyrène ait fait évoluer la divinité d'Épidaure, la rapprochant de Déméter et de Coré qui ont subi elles-mêmes les influences similaires de cultes chtoniens de la fertilité, très bien implantés en Cyrénaïque avant même l'arrivée des colons. Il est fort probable également que les antécédents chtoniens que cache l'Asclépios guérisseur d'Épidaure²², dont l'animal emblématique était la taupe, aient été réveillés et remis à l'honneur dans une région où l'on honorait des divinités aux puissances chtoniennes, guérisseuses et fertilisantes.

Les contingences matérielles ainsi que les rituels pratiqués dans certaines régions du monde grec modifient donc sensiblement les lois sacrées que sont les rites officiels des cités et vont jusqu'à transformer l'essence et le domaine d'action de la divinité.

INFLUENCE DES RITUELS HUMAINS

Pour rendre compte de ces modifications, l'on ne peut qu'invoquer les influences de lois divines indigènes et l'effet de la pensée grecque. En effet, la contamination croisée entre les cultes grecs et libyques va de pair avec une porosité entre les rites consacrés à des divinités dont les champs d'action sont analogues. Les tabous alimentaires qu'observaient les femmes de Cyrène et de Barka selon Hérodote²³ sont selon toute vraisemblance une

¹⁹ Platon, *Phédon*, 118 a.

²⁰ Pausanias, II, 26

Τὸ δ' ἐν Βαλάγραις ταῖς Κυρηναίων ἐστὶν Ἀσκληπιὸς καλούμενος Ἰατρὸς ἐξ Ἐπιδαύρου καὶ οὗτος. (...) Διάφορον δὲ Κυρηναίοις τοσόνδε ἐξ Ἐπιδαυρίους ἐστὶν, ὅτι αἶγας οἱ Κυρηναῖοι θύοπυσιν. Ἐπιδαυρίοις οὐ καθεστηκότος.

À Balagrai de Cyrène, il y a un Asclépios appelé Iatros, qui provient également d'Épidaure. (...) Il y a toutefois une différence entre les gens de Cyrène et d'Épidaure : les Cyrénéens sacrifient des chèvres, ce qui n'a jamais été l'usage à Épidaure.

²¹ SEG, IX, 73, Fragment d'une stèle de marbre blanc, retrouvée près de l'esplanade de la fontaine d'Apollon, dans le sanctuaire du même dieu, II^e siècle av. J.-C. L'extrait de cette loi qui nous intéresse ici est le suivant : « Ἰατρῶι ὄς », pour Iatros, un porc.

²² P. Lévêque et L. Séchan, *Les Grandes Divinités de la Grèce*, Armand Colin, 1990, p. 236-237. + Sineux, le culte est inséparable de rites chtoniens en relation avec les serpents et l'eau.

²³ Hérodote, IV, 186,

conséquence d'un syncrétisme de ce type. Or, un grand nombre de femmes de Cyrène et encore davantage de Barka était d'origine libyenne. Cet aspect singulier trouve ses racines dans l'histoire même de la cité. Les récits de la fondation de Cyrène par Battos en 631 le montrent : les colons théréens étaient en effet peu nombreux, n'occupaient que deux pentécontores, et ne pouvaient donc pas excéder deux cents hommes²⁴. Pour fonder un foyer, ils durent se tourner vers les femmes des tribus indigènes avec lesquelles ils avaient de bons rapports au moins au début de la colonie²⁵. Quant à Barka, l'autre cité libyenne, la mixité de la population y est encore plus évidente : sous Arcésilas II le Dur, vers 540av. J.-C., la cité fut certes fondée par des Cyrénéens mécontents et en révolte contre le pouvoir tyrannique du monarque de leur cité d'origine, mais également par des tribus libyennes poussées à la révolte²⁶. Il est très vraisemblable que, par la suite, l'on ait incorporé à la cité certains de ces autochtones. Les Libyens qui vivaient aux côtés des Grecs, et surtout les Libyennes, intégrées à la société des cités, ont sans aucun doute influencé les cultes et surtout ceux où les femmes jouaient elles-mêmes un grand rôle et comme celui de Déméter et de Coré, ainsi que ceux de la divinité indigène qu'Hérodote nomme Isis par assimilation quand il évoque les tabous alimentaires. À son époque, les sanctuaires d'Isis n'ont pas dans la région l'importance qu'ils ont connue aux époques hellénistiques et romaines : l'Isis que cite Hérodote doit être une divinité indigène²⁷. Or l'historien affirme que les femmes de Cyrène s'abstiennent de viande de bœuf et que celles de Barka s'abstiennent également de consommer du porc. Il s'ensuit que les Cyrénéennes, peut-être influencées par les cultes similaires aux leurs, les cultes fertilisants de Déméter et de Coré, avaient accepté de consommer du porc, alors qu'à Barka qui était plus proche des tribus libyennes d'origine, les femmes n'en consommaient pas. Cet interdit semble cependant ne plus exister à une période plus récente. Un sanctuaire libyen, au voisinage des nécropoles, au Sud Est de Cyrène, plus précisément à Slonta, en service depuis le IV^e siècle av. J.-C., comporte des sculptures troublantes²⁸. Ce petit sanctuaire rupestre d'influence grecque était dédié à une divinité libyque aux pouvoirs chtoniens, fécondants et peut-être même prophétiques. Or, celui-ci comporte une extension construite au II^e siècle av. J.-C. qui contient des autels sur lesquels sont représentés un grand nombre d'animaux et en particulier des porcs sacrifiés. Il semble donc que les tabous indigènes aient évolué et que sous l'influence des cultes grecs, la puissance fertilisante du porc que les femmes mariées consommaient le dernier jour des Thesmophories, aient été reconnue et adoptée par les indigènes pour des cultes similaires.

Ce jeu d'influences croisée et de réinterprétations humaines des rites est encore plus évident pour les bustes funéraires des nécropoles de Cyrénaïque. En effet, un nombre

Βοῶν μὲν γυν θηλέω οὐδ' αἱ Κυρηναίων γυναῖκες δικαιοῦσι πατέεσται διὰ τὴν ἐν Αἰγύπτῳ Ἴσιν, ἀλλὰ καὶ νηστηίας αὐτῆ καὶ ὀρτὰς ἐπιτελέουσι. Αἱ δὲ τῶν Βαρκαίων γυναῖκες οὐδὲ ὄων πρὸς τῆσι βουσί γεύονται.

Les femmes des Cyrénéens ne croient pas non plus qu'il soit permis de consommer de la viande de bœuf ; elles s'en abstiennent par égard pour l'Isis d'Égypte ; et en même temps en son honneur, elles observent des jeûnes et célèbrent des fêtes. Les femmes des Barkéens s'abstiennent non seulement de la viande de vache, mais aussi de la viande de porc. Traduction de Ph.-E. Legrand, Belles Lettres, 1945.

²⁴ Hérodote, IV, 159, 2.

²⁵ Pindare, *Pythique*, IX, 105, les aïeux de Télésicrate briguent dans Irasa la fille d'un roi libyen du pays des Giligames et en remportent la main à la course.

²⁶ Fr. Chamoux, *Cyrène*, p. 137.

²⁷ O. Bates, *The Eastern Libyans*, Macmillan, Londres, 1914,

²⁸ M. Luni, « Il santuario rupestre libyo delle « Immagini » a Slonta (Cirenaica). Testimonianza della cultura libya in ambiente greco-romano : originalità e dipendenza », *QAL*, 12, 1987, p. 415-458 et *Cirene « Atene d'Africa »*, p. 193-200.

considérable de bustes en marbre, de grandeur nature, ou même plus grands encore, en proviennent. Ils sont tous associés à un défunt en particulier, puisque les sépultures collectives en attribuaient un à chaque disparu, dans des niches creusées à cet effet. Les exemplaires les plus anciens appartiennent tous au type aniconique : ce sont des bustes coupés au-dessous des épaules, représentant un personnage féminin dont le visage est remplacé par une surface lisse. Elles n'ont pas de cou. Au cours du V^e siècle av. J.-C., le type évolue, le buste s'agrandit en une statue coupée au niveau des hanches. On représente les mains qui esquissent un geste de dévoilement, *anakaluptéia*. Le visage reste aniconique.



Figure 2: Buste de Déméter se dévoilant. Musée du Louvre (crédits photographiques: S. Grosjean-Agnes. Tous droits réservés.)

Or, au IV^e siècle av. J.-C. apparaissent deux types nouveaux de bustes à figure modelée : certains modèles ont la figure à demi dissimulée par un voile qui recouvre toujours le nez et la bouche. Dans l'autre groupe, le visage est complètement découvert par le geste de dévoilement toujours esquissé par la main gauche de la figurine. Ces différents types perdurent concomitamment jusqu'à l'époque impériale. Le premier type de buste, aniconique, n'est pas sans rappeler les modèles de stèles funéraires indigènes, que l'on trouve dans les cimetières des campagnes de Cyrénaïque, même après l'abandon définitif de la cité de Cyrène²⁹. Ces stèles, composées d'un rectangle surmonté d'un cercle évoquent de manière volontairement éloignée une silhouette humaine. Les nombreux sanctuaires libyens dont celui de Slonta nous montrent de manière éclatante que les Libyens étaient en mesure de sculpter des statues figuratives parfois de grande qualité. Il semble donc que ces représentations aniconiques, autant grecques que libyennes, que l'on retrouve à chaque fois

²⁹ Cf. par exemple les modèles de Targunia, (« A note on the site of Targunia, Fadel Ali mohamed », *QAL*, 18, p. 223 à 227).

sur des tombes, aient pour origine un tabou de la représentation humaine. On connaît certes des représentations divines, sous forme de piliers parés d'attributs et de perruques³⁰, mais celles-ci sont fort rares. Le caractère systématique de ces stèles aniconiques est donc une originalité cyrénéenne. Ce rite était mal compris en Grèce, jusqu'à Théra, la cité mère de Cyrène, où des bustes iconiques analogues ont été retrouvés³¹. Les statues théréennes, cependant, ne montrent plus la divinité funéraire, mais figurent le défunt ou la défunte, attestant une influence artistique entre les deux cités. Les rites funéraires auxquels la terrible déesse chtonienne de Cyrène semble participer étaient totalement incompris des Théréens, alors même qu'ils étaient censés pratiquer la même religion que les premiers colons Cyrénéens. D'autre part, que ces stèles aient continué à être érigées sur des tombes bien après la fin de Cyrène tend à prouver qu'il s'agit à l'origine d'un rite libyque, adopté par les Grecs de Cyrène qui ont « réveillé » certaines potentialités de leur déesse de la mort pour qu'elle soit en adéquation avec les puissances chtoniennes locales qu'elle concurrençait. Les Libyens n'étaient pas les seuls peuples du pourtour de la Méditerranée hormis les Grecs à pratiquer des rites contenant des tabous de représentation : Hérodote signale que les Perses ne possédaient aucune image de leurs dieux, ni temple, ni autels et les considéraient même comme un signe de folie³². Il semble cependant qu'à Cyrène même, cet interdit de la représentation ait été mal interprété à travers le temps : la déesse finit par être représentée humanisée, un voile obstruant le nez et la bouche, organes essentiels à la vie, ou esquissant le geste tellement grec de dévoilement, évocateur d'un interdit d'outre-tombe qui se révèle au moment de la mort³³. L'identité de cette mystérieuse divinité a provoqué bien des interrogations : L. Beschi a pensé à la terre mère, Gaia, L. Bacchielli à Déméter et Fr. Chamoux à Perséphone. Les similitudes de gestes entre les statuettes de terre cuite des sanctuaires de Déméter et de Coré de Cyrénaïque³⁴ ou les similitudes de gestes de l'apparition de la divinité effrayante représentée au moment de la mort de l'occupante de la tombe à la balançoire³⁵ ainsi qu'une statue-buste réemployée dans le sanctuaire de Déméter³⁶, incitent à privilégier l'hypothèse de François Chamoux, sans que l'on puisse assurer avec certitude qu'il s'agit vraiment de Coré Perséphone ou d'une déesse similaire qui lui serait associée. Quoi qu'il en soit, l'exemple de ces statues aniconiques dont le visage au départ absent finit par se dévoiler, signale la réinterprétation à l'aune de la pensée hellénique d'un emprunt fait à une religion locale. De même que l'assimilation de Déméter et de Coré avec une Terre-Mère indigène explique le succès des deux divinités en Sicile, de même leur association mâtinée d'enrichissement mutuel a permis un tel essor en Cyrénaïque.

³⁰ Cf. le vase 2149 du musée de Naples.

³¹ Fr. Hiller von Gaertringen, *Thera*, Untersuchungen, Vermessungen und Ausgrabungen in den Jahren 1895-1902, 1899, t. I, p. 228

³² Hérodote, I, 131.

³³ Ce geste a parfois été compris de manière réductrice : L. Llewellyn-Jones (*Aphrodite's Tortoise : the Veiled Woman of Ancient Greece*, Swansea, The Classical Press of Wales, 2003, p. 114), en propose ainsi une compréhension purement artistique (ce qu'on pourrait appeler la beauté du geste) qui fait beau jeu de sa signification symbolique.

³⁴ S. Besques, « La figurine en terre cuite de Cyrène au musée du Louvre », *QAL*, 16, 2002, p. 85.

³⁵ L. Bacchielli, « Le pitture dalla « tomba dell'Altalena » di Cirene, Nel Museo del Louvre », *QAL*, 8, 1976, p. 369.

³⁶ S. Kane, « Sculpture from the Cyrene Demeter Sanctuary and its Mediterranean context », *Cyrenaica in Antiquity*, G. Barker, J. Lloyd, et J. Reynolds (Eds.), Oxford, BAR International series, 1985, p. 237-248 ; D.White, « Demeter Libyssa, her Cyrenean Cult in Light of Recent Excavations », *QAL*, 12, 1987, p. 67-84.

CONCLUSION

Soyons-en sûrs : Cyrène est une cité grecque, qui le reste et dont les rites évoluent, mais demeurent toujours grecs. L'introduction d'éléments indigènes dans la religion ne prend jamais l'allure d'un placage de rites barbares. Au contraire, c'est toujours par le filtre de l'hellénisme que les Cyrénéens ont intégré ces éléments nouveaux.

Sous cet éclairage apparaît plus clairement l'idée que les rites, moins constitutifs d'une théorie que d'une pragmatique des lois religieuses, peuvent intégrer d'autres lois à condition que la divinité, telle qu'elle est définie dans son essence, puisse les accepter.

BIBLIOGRAPHIE

Sur le site et l'histoire de Cyrène en général :

Chamoux, F., *Cyrène sous la Monarchie des Battiades*, Paris, Éditions de Boccard [Bibliothèque des Écoles Françaises et de Rome, fasc. 177], 1953.

Laronde, A., *Cyrène et la Libye Hellénistique*, Paris, Éditions du CNRS, 1987.

Luni, M., *Cirene « Atene d'Africa »*, Monografie di archeologia libica, Romen « l'Erma » di Bretschneider, 2006.

Sur les peuples libyques :

Bates, O., *The Eastern Libyans*, Macmillan, Londres, 1914

Colin, F., *Les peuples libyens de la Cyrénaïque à l'Égypte d'après les sources de l'Antiquité classique*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2000.

Sur les statues aniconiques :

Beschi, L., « Divinità funerarie Cirenaiche », *Annuario della Scuola di Archeologia di Atene*, XLVII-XLVIII, (1969-70), 1972, p.133-210.

Sur les cultes de Déméter et de Coré :

Foucart, P., *Les Mystères d'Éleusis*, Paris, A. Picard, 1914.

Sur le culte d'Asclépios :

Sineux, P., *Recherche sur les Sanctuaires et le culte d'Asclépios dans le Péloponnèse de la fin de l'époque archaïque à la fin de l'époque hellénistique*, Thèse soutenue à Paris IV en 1994, sous la direction d'A. Laronde.